

Le Courrier

de Faÿ-lès-Nemours

Numéro Spécial

FLASH INFOS DU 12/03/2019

1 – Brûlage de déchets verts :

Jusqu'à-là le brûlage des déchets verts était toléré pour permettre aux habitants de pouvoir entretenir leur jardin dans la période d'octobre à avril alors que la déchetterie n'acceptait qu'une faible quantité de végétaux par habitant. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui où les végétaux sont admis sans limite et sont transformés en compost. Ce compost est redistribué gratuitement tous les ans à tous les possesseurs de carte.

A la suite d'une dénonciation adressée à la préfecture le 4 mars par un habitant extérieur à la commune, mais suffisamment bien renseigné, j'ai reçu de la part du **Service Environnement et Prévention des risques, une injonction d'interdire tous les brûlages sur le territoire communal qu'il se fasse en container comme à l'air libre.**

Je vous demande donc, entreprises comme particuliers, de respecter la loi en vigueur qui interdit tous les types de brûlages.

Je vous remercie de votre compréhension.

2 – NETTOYAGE DE PRINTEMPS le Samedi 7 avril 2018 :

Comme chaque année, l'Association de Chasse de Faÿ, organise le ramassage des déchets accumulés sur le bord des routes, des chemins, dans les bois... Vous êtes tous, adultes et enfants, cordialement invités à rejoindre l'équipe des chasseurs pour cette opération dont chacun peut comprendre l'enjeu pour la propreté de notre village.

Le RDV est fixé à 9 h au stade. Les équipes seront constituées sur place en tenant compte des possibilités de chacun.

Le SMETOM met du matériel de protection et de tri à disposition et la mairie offre un casse-croûte en fin de matinée.

3 – PAQUES : CHASSE AUX ŒUFS le dimanche 21 avril 2019 :

Comme chaque année, nous donnons rendez-vous **aux enfants de moins de 12 ans**, au stade, le dimanche 21 avril 2019 à 11 h pour la traditionnelle chasse aux œufs. Petits et grands seront ensuite invités à partager le verre de l'amitié sur place.

4 - SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Comme les années précédentes, en application de la décision prise en Conseil Municipal le 31/03/2015, nous proposons deux fois par an un service de vidanges groupées permettant aux habitants qui le désirent de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Après étude des devis fournis et l'analyse des prestations offertes, c'est la **S.A.R.L. DES BROSSES** agréée et conventionnée auprès de la Station d'épuration de Châlette-sur-Loing qui a été choisie, dont les tarifs sont les suivants :

- Fosse toutes eaux ou septique + bac dégraisseur de volume total de 1000 litres **121 €**
- Fosse toutes eaux ou septique + bac dégraisseur de volume total de 1500 litres **130 €**
- Fosse toutes eaux ou septique + bac dégraisseur de volume total de 2000 litres **139 €**
- Fosse toutes eaux ou septique + bac dégraisseur de volume total de 3000 litres **157 €**
- Fosse toutes eaux ou septique + bac dégraisseur de volume total de 4000 litres **175 €**
- Fosse toutes eaux ou septique + bac dégraisseur de volume total de 5000 litres **193 €**
- Débouchage et curage **18 € les 15 minutes**

La 1^{ère} campagne de vidanges 2019 se déroulera **les 26 et 27 avril 2019 – Les 2 et 3 mai 2019.**

Les personnes intéressées devront prendre contact directement avec la **SARL DES BROSSES** par téléphone au **06 19 14 02 59** pour prendre rendez-vous. La facturation et le paiement se feront directement entre la société et les habitants.

NB : Cette offre est un service rendu par la collectivité pour réduire les coûts, elle n'est en aucun cas une obligation, chacun restant libre d'organiser ses vidanges avec le prestataire de son choix

Bien Cordialement,

**Le Maire,
Christian PEUTOT**



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, vendredi : de 16h30 à 18h

jeudi : de 10h30 à 12h

permanence du Maire et des Adjointes
sur rendez-vous

Mairie : 01 64 28 10 76 - fax 01 64 78 03 92

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr